



litige entre mairie propriétaire et locataire

Par **patzip**, le **16/04/2019** à **11:33**

Madame, Monsieur,

Je me permet de vous contacter car nous avons un litige propriétaire/locataire.
Notre logement comporte des signes de vétustés (humidité dans les murs, moisissures, fissures...)

Nous avons fait part de ce soucis à notre propriétaire mais celui ci nous a clairement dit que c'était de notre faute si le logement était dans cet état la.

Nous sommes commerçants dans la restauration. nous sommes propriétaires du fonds de commerce mais les murs appartiennent à la mairie. Avant daller signer le renouvellement du bail, nous avons convoqué Madame le maire de V a B. Nous lui avons fait visiter le logement. Elle a pu constater l'état et nous a assuré que la mairie ferait les travaux de la remise en état. Mais après signature, Madame le maire, ainsi que le premier adjoint nous ont clairement fait savoir qu'ils ne feraient rien. Il n'y a pas eu d'état des lieux de fait quand la mairie a racheté les murs à notre ancienne propriétaire et ni visite non plus du bâtiment. Cela fait trois fois que nous refaisons notre chambre, les murs et le sol sont encore noirs de champignon...

Nous avons signé le renouvellement car nous avons fait confiance à notre maire mais aujourd'hui, nous ne savons plus quoi faire...

Quels sont nos droits ? que pouvons nous faire ?

Nous vous remercions par avance.

Cordialement.